


<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Département du Calvados</p> <p>Arrondissement de Caen</p>	<p align="center">EXTRAIT DE REGISTRE</p> <p align="center">DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal</p> <p align="center">de la Commune de SOIGNOLLES</p> <p align="center">14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 24 / 01 / 2023</p> <p><u>Date de convocation :</u> 12 / 01 / 2023</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 6 Présents : 5 Absents : 1 Votants : 5</p>	<p>Le 18 janvier 2023 à 20h30. Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mr LEBOYER Hugues, Mme HAGHEBAERT Olympe.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Était absente excusée : Mme LE COGUIC Ophélie</p> <p>Mme DELALANDE a été désignée comme secrétaire de séance.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2023-002 Demande d'adhésion de la commune de MONDEVILLE au SDEC ÉNERGIE</p>	<p>Madame le Maire informe le Conseil Municipal, du courrier reçu du SDEC Energie le 22/12/2022.</p> <p>La commune de Mondeville a émis le souhait, par délibération en date du 16 novembre 2022, d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » et le Comité Syndical du SDEC ENERGIE du 15 décembre dernier, a approuvé cette demande.</p> <p>Suite à cette décision et conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque membre du syndicat (commune, communauté de communes, d'agglomération ou urbaine) délibère également sur cette demande d'adhésion.</p> <p><u>Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :</u></p> <p>- D'APPROUVER la demande d'adhésion de la commune de MONDEVILLE au SDEC ÉNERGIE</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le 20/01/2023 et publication ou notification du 18/01/2023</p> 	<p>Fait et délibéré le 18 janvier 2023</p> <p align="right">Le maire, Patricia FIEFFÉ</p> 